



## Recommandation 41 (1950)<sup>1</sup>

# Université européenne

Assemblée parlementaire

L'Assemblée recommande au Comité des Ministres de charger les experts gouvernementaux d'étudier les conditions pratiques dans lesquelles une Université de l'Europe pourrait être instituée, si le principe en est admis, et d'indiquer les règles auxquelles les universités existantes devraient souscrire pour recevoir du Conseil de l'Europe les titre et rang d'« universités européennes ».

Les recteurs et chanceliers des universités seront également invités à donner leur avis au sujet de cette question, que la Commission recommande d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session.

---

1. Adoptée le 24 août 1950, en conclusion du débat sur le rapport de la Commission des Questions culturelles et scientifiques.

